



Unité d'aménagement 041-51

Le dernier calcul des possibilités forestières de l'unité d'aménagement 041-51 a été produit pour la période 2018-2023.

Il n'y a pas de nouveau calcul des possibilités forestières pour cette unité d'aménagement. Les éléments suivants ont été analysés afin de les mettre à jour.

Éléments analysés	Effets sur les possibilités forestières
▶ Remplacement de la coupe mosaïque par une approche par compartiments d'organisation spatiale dans le domaine bioclimatique de la sapinière	Effet non significatif
▶ Ajustement des pentes par la cartographie LIDAR	- 27 000 m ³ /an
▶ Retrait du volume provenant des lisières boisées riveraines	- 29 500 m ³ /an
▶ Ajout de 100 hectares de plantations de peuplier hybride pour un total de 160 hectares annuellement	+ 15 000 m ³ /an
▶ Abandon d'un territoire d'intérêt de 1 140 hectares	

Modifications suite à la présentation des résultats préliminaires

Modifications	Effets sur les possibilités forestières
Ajustement aux modalités reliées à la certification forestière	Aucun effet
Ajustement au volume provenant des lisières boisées riveraines	- 2 200 m ³ /an

Répartition de la superficie considérée au calcul par catégorie de territoire

Catégories	Superficie	
	Hectares	%
Superficie totale de l'unité d'aménagement	629 760	100%
Retraits de superficie		
Territoire non forestier	94 820	15%
Territoire forestier peu productif (30 à 50 m ³ /ha)	0	0%
Territoire forestier exclu de l'aménagement	152 000	24%
Superficie destinée à l'aménagement forestier	382 940	61%

Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

Traitements commerciaux (récolte)	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	
	2023-2028	2018-2023
Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS)	3 320	3 460
Coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM)	0	0
Coupe avec réserve de semenciers (CRS)	0	0
Total des coupes totales	3 320	3 460
Éclaircie commerciale	360	360
Coupe progressive régulière	0	0
Coupe progressive irrégulière à régénération lente (CPIL)	2 450	2 450
Coupe progressive irrégulière à couvert permanent (CPIP)	1 520	1 520
Coupe de jardinage ou d'amélioration	0	0
Total des coupes partielles	4 330	4 330
Total des activités de récolte	7 650	7 790
% des coupes totales / récolte	43%	44%
% des coupes partielles / récolte	57%	56%

Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

Traitements non commerciaux	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	
	2023-2028	2018-2023
Ligniculture (essences à croissance rapide)	160	60
Plantation intensive (2 000 plants/ha)	970	970
Plantation de base (1 600 plants/ha)	0	0
Regarni	10	10
% des plantations dans les coupes totales	34%	30%
Total des travaux de reboisement	1 140	1 040
Nettoisement	20	20
Éclaircie précommerciale	720	720
Dégagement de la régénération naturelle	130	130
Dégagement de plantation	1 160	1 060
Élagage	10	10
Total des travaux d'éducation	2 040	1 940
Scarifiage partiel	800	800
Scarifiage en plein	1 130	1 030
Total de la préparation de terrain	1 930	1 830
Total des travaux sans récolte	5 110	4 810

Budget sylvicole disponible et investi

Le budget disponible dans la modélisation pour cette unité d'aménagement est de 7 438 000 \$ par année. La réalisation des travaux sylvicoles prévue à la stratégie requiert un budget annuel de **6 475 900 \$**, soit 87 % du budget disponible.

Décision du Forestier en chef

Considérant ces informations, je détermine les possibilités forestières pour ce territoire.

Possibilités forestières et écart avec 2018-2023

	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	514 900	35 100	1 700	20 900	63 600	114 300	58 900	85 100	11 700	906 200
2023-2028	481 200	34 000	1 700	19 900	57 900	114 100	55 600	87 100	13 200	864 700
Δ	-7%	-3%	0%	-5%	-9%	0%	-6%	2%	13%	-5%

Recommandation du Forestier en chef

Certification forestière

Les modalités en regard de la certification forestière sont évaluées, mais les possibilités forestières ne sont pas réduites pour tenir compte de leur effet. Si un certificat ayant des modalités comparables à celles évaluées continue à s'appliquer dans cette unité d'aménagement, le Forestier en chef recommande au ministre de ne pas attribuer le volume ci-dessous tant qu'elles sont en vigueur.

Modalités reliées à la certification forestière

- ▶ L'unité d'aménagement est certifiée selon la norme du *Forest Stewardship Council*
- ▶ Les modalités relatives aux Grands Habitats Essentiels ont été abandonnées. Celles-ci n'avaient pas d'influence sur les possibilités forestières.
- ▶ Les modalités relatives aux cibles de rétention sont identiques à celles de la période 2018-2023.

	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2023-2028	481 200	34 000	1 700	19 900	57 900	114 100	55 600	87 100	13 200	864 700
Certification	-4 800	-300	0	-200	-600	-1 200	-600	-900	-100	-8 700

Documentation complémentaire

Des informations complémentaires sur le calcul et la détermination des possibilités forestières sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef.

Concernant les possibilités forestières de cette unité d'aménagement, la documentation antérieure à la période 2018-2023 peut être consultée dans la section *Archives* sur le site Internet du Forestier en chef.

Le Forestier en chef,



Louis Pelletier, ing.f.

Le 1^{er} novembre 2021